



Chalon sur Saône, le lundi 30 juin 2014

Monsieur le Maire,

Le SNUipp tient tout d'abord à relever avec une attention particulière que, en démocrate que vous êtes, nous n'en doutons pas, vous avez considéré qu'un sujet aussi lourd de conséquences pour les enfants, les enseignants, les parents d'élèves et la municipalité que celui de la réforme des rythmes scolaires ne soit pas décidé sans consulter les principaux concernés. Le SNUipp, très attaché aux valeurs démocratiques de la République ne peut qu'approuver le réflexe démocrate des élus.

Et même si nous nous opposons aujourd'hui à votre *modus operandi*, vous n'êtes pas sans l'ignorer, nous sommes convaincus que la recherche du consensus sera votre engagement dans le futur, ce qui laissera alors présager d'entretenir de franches et constructives relations avec les enseignants de la commune en général, et avec les directeurs d'écoles en particulier.

Ceci étant dit, nous sommes, nous enseignants, élus du personnels, directrices et directeurs pour celles et ceux qui assument la fonction, chaque jour soumis à l'épreuve de la démocratie, et reconnaissons que, pour qu'elle soit appliquée, des règles doivent l'encadrer.

Peut-être Monsieur le Maire n'est-il pas impossible que nous partagions avec vous quelques dénominateurs communs relatifs à la réforme des rythmes telle qu'elle est actuellement menée par le gouvernement. Néanmoins, nous ne saurons pour autant accepter la méthode dans laquelle vous vous inscrivez aujourd'hui pour faire passer votre projet d'organisation du temps scolaire.

En effet, voilà un an et demi que les collègues enseignants et directeurs planchent sur le dossier des rythmes scolaires. Ils ne l'ont pas nécessairement choisi, mais c'est la loi. Les discussions autour de cette réforme n'ont pas été simples. Par ailleurs, de nombreuses rencontres de travail ont été programmées, remplissant largement le quota d'heures de service des collègues, et tout particulièrement des collègues directrices et directeurs.

Plusieurs de ces derniers nous ont témoigné avoir reçu avec étonnement votre sollicitation pour réunir des conseils d'écoles extraordinaires afin de se positionner sur la proposition de la mairie d'appliquer, si votre demande de moratoire n'était pas acceptée (rien ne laisse croire aujourd'hui qu'elle le sera) la mesure expérimentale d'organisation du temps scolaire prévue par le *décret 2014-457 du 7 mai 2014 portant sur l'autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires*. Autrement dit, la libération d'une demi-journée en compensation des 3 heures du mercredi matin.

Le SNUipp-FSU partage l'étonnement des directeurs puisque tout d'abord, sauf erreur de notre part, le CDEN spécial rythmes scolaires, qui a validé les propositions d'organisation des communes de Saône et Loire, s'est réuni le 18 juin et s'est donc déjà prononcé sur le sujet. Par ailleurs, La *circulaire ministérielle 2014-63 du 9 mai 2014* accompagnant la publication du décret du 7 mai est claire: la date butoir était celle du 6 juin. Monsieur le Maire, la municipalité de Chalon est donc doublement hors des clous. Vous ne pouvez pas, au regard de la loi, faire réviser l'organisation des temps scolaires de la commune à cette date. Vous ne pouvez pas au regard de la loi espérer mobiliser les conseils d'écoles pour valider votre projet. Les directeurs d'école ont bien compris cela.

Pourquoi donc s'obstiner à convoquer des conseils d'écoles extraordinaires hors délais ?

A l'étonnement des collègues s'ajoute l'agacement lorsque vous leur avez proposé de « remettre les couverts » sur un sujet déjà largement abordé, et dans lequel localement vous ne vous êtes finalement que peu investi. En effet, au cours des derniers conseils d'école, alors que la question des rythmes était systématiquement à l'ordre du jour, soit les représentants de la municipalité ont été incapables de donner quelque information que ce soit sur l'organisation du temps scolaire à la rentrée, soit la municipalité n'a tout simplement pas été représentée, sans présenter quelque excuse que ce soit pour son absence. Ceci est totalement contraire à l'esprit des conseils d'école, et à la cohésion entre le monde enseignant, celui des parents d'élèves et celui des élus de la ville. Nous appelons de nos vœux à un retour à la normalité.

Enfin, cette étrange consultation des parents et des enseignants alors que nous sommes à 4 jours de la fin de l'année scolaire n'a fait que rajouter de la confusion dans ce dossier et entretenir de faux espoirs auprès des parents. Nous le condamnons.

Monsieur le Maire, libre à vous de défendre l'obtention d'un moratoire d'ici septembre. Nous doutons que vous y arriviez. Mais il est de votre responsabilité, le cas échéant, de mobiliser les services municipaux pour que la rentrée scolaire se passe dans les meilleures conditions possibles. Pour que familles et enseignants terminent l'année avec les réponses aux questions qu'ils vous poseront sur l'application de la réforme des rythmes dans la commune, celle validée par le CDEN du 18 juin.

Merci de votre attention.